

Cet examen sera une excellente préparation à la Visite épiscopale. Ecoutez en effet ce que Jean Baptiste disait aux Juifs : *Parate viam Domino, rectas facite semitas ejus* (Luc III, 4) : " Préparez la voie au Seigneur, rendez droits ses sentiers."

A ces causes, le Saint Nom de Dieu invoqué, Nous réglons et ordonnons ce qui suit :

1o. Notre présent Mandement sera lu dans toutes les paroisses et missions que Nous devons visiter durant l'année alors courante, dès que l'on y aura reçu notre Itinéraire ; puis de nouveau, le dimanche qui précèdera notre arrivée.

2o. Nous engageons tous les fidèles à réciter en famille le chapelet chaque soir pendant un mois avant notre Visite pastorale, pour attirer les bénédictions les plus abondantes du Ciel sur ces saints exercices.

3o. Nous ferons en temps convenable la visite de l'église, de la sacristie, du cimetière et du presbytère, ainsi que l'examen des registres, des délibérations de la fabrique et des comptes des marguilliers. Nous donnerons une attention particulière à l'exécution des Ordonnances rendues dans les Visites précédentes.

4o. Messieurs les marguilliers nous procureront, à notre départ, ainsi qu'aux personnes de notre suite, les voitures nécessaires pour nous transporter, aussi bien que nos effets, à la paroisse suivante.

Donné à St. Germain de Rimouski, en notre demeure épiscopale, sous notre seing et sceau, et le con-